



**VICE-RECTORAT
DE WALLIS-ET-FUTUNA**

Liberté
Egalité
Fraternité

Service des ressources humaines
n°2020 - 1596...

Mata'Utu, le

02 JUIL. 2020

Le Vice-recteur des îles Wallis-et-Futuna
Aux
Membres de la CCMT

Objet : procès-verbal - réunion de la CCMT du 01 juillet 2020

**Commission consultative mixte territoriale (CCMT)
de Wallis et Futuna**

Pièces jointes

- Annexe 1 : Ordre du jour

Présents :

- Annexe 2 : liste d'émargement

Le Vice-recteur préside la CCMT et ouvre la séance à 08h42 avec ses salutations aux membres.

Le quorum est vérifié, il est procédé à la désignation des deux secrétaires de séance. L'ordre du jour est rappelé.

La légitimité des représentants du personnel peut être interrogée, toutefois le vice-recteur maintient les membres actuels en l'attente des prochaines élections.

I) Approbation des procès-verbaux de la CCMT des 20/11/2019, 26/02/2020 et 11/03/2020

Sans remarque, le PV du 20 novembre est voté à l'unanimité.

En l'absence de consultation préalable des représentants du personnel, l'approbation des procès-verbaux du 26 février 2020 et du 11 mars 2020 est reporté à la prochaine CCMT.

II) Approbation du règlement intérieur

Un membre expert de la DEC souhaite la nomination d'un(e) secrétaire adjoint(e) supplémentaire de la DEC.

Un membre expert du syndicat rappelle qu'il s'agit d'une commission paritaire et qu'une alternance du secrétariat patronal peut se faire entre la DEC et le Vice-rectorat.

La transmission de la proposition de règlement au Préfet, Président de la CCMT est votée 4 voix pour, 4 voix contre et 4 absentions.

III) Gestion administrative

1) La mise en place de la Formation CAPPEI

L'inspecteur du premier degré rappelle le décret de 2017 et indique que le territoire compte 15 postes spécialisés dont 2/3 sont certifiés. Les postes Ulis sont déficitaires. Ces supports sont à priorisés pour le départ en formation.

Les représentants du personnel demandent qu'une enquête soit menée auprès des enseignants pour définir les noms des personnes motivées à exercer dans des classes spécialisées.

L'inspecteur précise que le nombre de départs en formation relève de la DEC, mais que les personnels concernés seront retenus sur critères définis réglementairement. Il indique que la formation se déroulera en métropole.

2) Départs en retraite au 31 janvier 2021

Le Directeur des ressources humaines déclare 12 départs en retraite au 31 janvier 2021, dont 8 à Wallis et 4 à Futuna. Il projette 1367 élèves pour la rentrée de 2021 qui correspondent à 137 enseignants avec 1 recrutement.

Un représentant du personnel, explique que Mme MANI Malekalita est à ajouter, ce que refuse la DEC, car il lui manque un an d'enseignement, en 1995. Son inspection en date du 11 août 1995 justifierait sa présence en poste.

Sous réserve de ce contrôle, le nombre de 13 départs à la retraite est arrêté pour cette année 2020.

3) Situation de mise en disponibilité

Le Vice-recteur indique qu'il va proposer une nouvelle note de service sur la situation de disponibilité du seul personnel enseignant du 1^{er} degré.

Un membre expert du syndicat, propose que la DEC et les représentants du personnel travaillent ensemble sur la proposition de note qui sera envoyée par le Vice-recteur.

Le président est favorable et ajoute qu'il est nécessaire de recueillir l'avis de l'administrateur supérieur et du directeur de l'enseignement catholique puisque la circulaire justifiera un avenant à la convention.

4) Les élections professionnelles

La cheffe des ressources humaines informe les membres du nouvel arrêté relatif aux élections professionnelles. Elle demande aux membres de fixer une période pour les élections professionnelles et propose un envoi par mél du projet de la circulaire relative aux élections professionnelles 2020 pour validation.

Les membres optent pour fin septembre et sont favorables à la proposition.

5) Sanction disciplinaire

Le Président lit le rapport rédigé par la principale du collège de LANO à l'encontre de Monsieur TUIGANA.

La secrétaire générale du syndicat rappelle la procédure habituelle d'organisation du conseil de discipline.

Le président rappelle formellement la convention de concession et son respect dans la procédure.

Le directeur des ressources humaines de la DEC, déclare que Monseigneur aurait souhaité être averti du passage en conseil de discipline, en tant qu'employeur.

Le Vice-recteur indique que l'ordre du jour a été adressé sous quinzaine et que la DEC pouvait se rapprocher du service RH dans ce délai.

Sur les motifs du conseil, le vice-recteur précise que l'intéressé n'était pas en position de service, ce qui ne permet pas la tenue d'un conseil de discipline, sans excuser les actes. Il propose un écrit adressé à Monsieur TUIGANA pour obligation d'une consultation avec la psychologue et un entretien avec l'infirmier scolaire.

Les membres de la DEC et les représentants du personnel y sont favorables.

IV) Gestion financière

1) Bonification indiciaire

En application de la concession, la Cheffe du service des ressources humaines rappelle le bénéfice d'une bonification indiciaire pour les enseignants spécialisés titulaires d'une certification. Cette bonification est attribuée à une personne supplémentaire et retirée à six enseignants non certifiés.

Un représentant du personnel rappelle, qu'une convention actée en 2016 prévoit les 15 points de bonification indiciaire pour tous les enseignants faisant fonction dans les classes spécialisées. Les représentants du personnel souhaitent ce maintien, comme le directeur des ressources humaines qui craint un mouvement social.

Le président rappelle l'obligation de respect de la convention.

2) La Prime individuelle d'accompagnement sanitaire

La Cheffe du service des ressources humaines informe de la régularisation de la situation des cinq personnels concernés.

3) Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves

La Cheffe du service des ressources humaines déclare que l'ISAE sera versée à compter du 04 juin.

Un membre expert FOE attire l'attention du président sur le relevé de conclusion de la visio conférence avec le ministère dans lequel il est indiqué que l'ISAE sera versée dès la rentrée 2020.

Le président confirme la date de versement à compter de la signature de la concession, mais indique qu'il prend l'attache du DFIP et du MENJS à ce sujet.

IV) Questions diverses

1. Situation administratives des déchargés syndicaux

La DEC souhaite connaître la situation administrative des déchargés syndicaux.

Le Vice-recteur indique que 6 personnes exercent d'autres missions que l'enseignement et qu'il revient à l'employeur de préciser les missions de ces maîtres et qu'il reste en attente de cette indication, nécessaire à la régularisation de ces six situations.

2. Les bilans pédagogiques des cinq dernières années, le projet pédagogique de la DEC, les bilans financiers de la DEC (2018 – 2019 - 2020).

Ce point est reporté à la prochaine CCMT.

3. Mise en place d'un Bureau Spécialisé et état des besoins en Accompagnants (formés) des élèves en Situation de Handicap dans les écoles

Ce point concerne la DEC qui y est favorable, mais demande du temps pour définir les modalités.

4. Clarification des rôles concernant les coupures de salaires des enseignants du 1^{er} degré

La cheffe de service des ressources humaines explique la procédure et réaffirme l'application de la concession.

Une demande de recours gracieux a été adressée au vice-recteur sur un cas particulier et acceptée.

5. Mise en place du Comité de Suivi de la concession 2020-2025 et calendrier de travail

Les représentants des personnels demandent la mise en place de ce comité à la DEC qui y est favorable.

L'ordre du jour épuisé, le Président présente ses remerciements.

La prochaine CCMT est fixée au mercredi 16 septembre 2020.

Les secrétaires de séance



Oliva PAKAINA



Eva PELLETIER

Pour le Président de la Commission

Le Vice-recteur



Thierry DENOYELLE